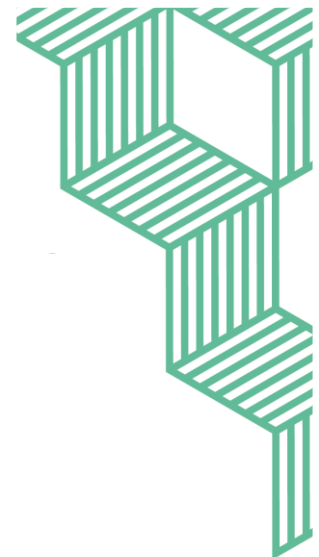




Je deviens Mécène 2020-2024



A retourner à
Fondation Ecole LA MACHE 75 Bd Jean XXIII 69373 Lyon CEDEX 08

Nom prénom _____

Entreprise _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél _____ Portable _____

Mail _____

Ancien promo _____ Parent Autre

- 1 Pour mieux accueillir nos élèves
- 2 Pour être une école écoresponsable
- 3 Pour proposer des formations innovantes
- 4 pour valoriser les métiers enseignés à l'Ecole.

Je deviens mécène pour un montant de : €

- Par paiement en ligne sur notre site www.ecolelamache.org en cliquant sur le lien « je donne » sur le projet « Je soutiens les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'Ecole »
- Par chèque bancaire à l'ordre de : Fondation Ecole LA MACHE
- Par virement, simple et pratique pour un don **Intitulé du virement : Don Mécénat**
IBAN : FR76 1382 5002 0008 7701 2890 027
BIC : CEPFRPP382

VOS AVANTAGES FISCAUX

Reconnue d'utilité publique, La Fondation Ecole LA MACHE peut recevoir des dons et des legs donnant droit à réductions d'impôts (vous recevrez un reçu fiscal).

En tant que particulier, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de :

66 % du montant de votre don, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable, avec un report possible sur les 5 années suivantes en cas de dépassement du plafond.

75% du montant de votre don sur la fortune immobilière (IFI), et dans la limite de 50 000 € /an.

En tant qu'entreprise mécène, vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur les sociétés de :

- 60 % du montant de votre don, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (HT) ou 20 000 €, avec un report possible sur 5 exercices en cas de dépassement du seuil.

